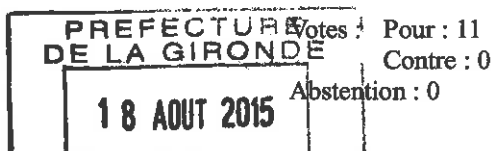


Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 11



L'an deux mille quinze, le trois juillet

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky QUESSON, en la salle de la Communauté de Communes de L'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 22 juin 2015

Etai~~ent~~ Présents : Mmes GOT – de ROFFIGNAC MM. BELOT – CORSAN - FEDIEU– FERCHAUD – GIRARD – LORIAUD– PLISSON – QUESSON -RENARD.

ANNULE ET REMPLACE POUR CONFORMITE AVEC HELIOS
Délibération N°2015-02-029 Budget Annexe Cordouan 2015 – DM n°01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11;
Vu l'instruction budgétaire et comptable ;

Le Comité Syndical décide à l'unanimité, après en avoir débattu:

Article unique: d'approuver les modifications de crédits suivantes :Articles	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 60631 Fournitures entretien	+ 500,00€	
D 60632 Fournitures Petits Equipements	+ 11 000,00€	
D 6064 Fournitures administratives	+ 500,00€	
D 616 Assurances	+ 2 000,00€	
D 617 Etudes	+ 101 000,00 €	
D 6237 Publications	+ 1 500,00 €	
D 6262 Frais de de telecom	+ 1 004,28 €	
D 6333 Formations	+ 500,00€	
D 6574 Subvention aux asso	+ 2 000,00 €	
D 023 Virement à la section d'investissement	+20 000,00€	
R 002 Excédent reporté		+ 121 504,28€
R 7471 Subventions Etat DRAC		+ 11 000,00€
R7473 Subventions Département		-3 000,00 €
R7477 Subventions Europe		+ 9 000,00 €
R 7478 Subventions autres		+1 500,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	140 004,28€	140 004,28€
INVESTISSEMENT		
D 2188 Autres immobilisation	+ 36 586,70€	
R 021 Virement de la section de fonctionnement		+20 000,00€
R 28181-040 Amortissement Travaux		-1 188,00€
R 28183-040 Amortissement Matériel		+ 594,00 €
R28184-040 Amortissement Mobilier		+ 594,00 €
R 001 Excédent d'investissement report		+ 16 586,70 €
TOTAL INVESTISSEMENT	36 586,70€	36 586,70€

Pour extrait conforme, le présent a été fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 3 juillet 2015

Le Président

Jacky QUESSON